

RECOMMANDATIONS DE BONNES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

La participation des usagers dans les établissements médico-sociaux relevant de l'addictologie

JANVIER 2012

Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles sont des repères, des orientations et des pistes pour l'action.

Elles ont pour but de permettre aux professionnels de faire évoluer leurs pratiques pour améliorer la qualité des prestations rendues aux usagers et de mettre en œuvre la démarche d'évaluation.

Elles ne sont ni des dispositions réglementaires, ni un recueil des pratiques les plus innovantes, et ne sont pas en tant que telles un référentiel d'évaluation pour le secteur social et médico-social.

Elles ont valeur de proposition et ne constituent pas une liste exhaustive d'exigences. Elles sont un outil de dialogue et de responsabilité et sont destinées à une mise en œuvre adaptée selon les publics accueillis et les missions des structures.

Leur appropriation renvoie à un travail nécessaire au regard des réalités de chacun des établissements et services. Les éléments ci-joints constituent des pistes pour ce travail.

L'appropriation de cette recommandation peut s'appuyer sur le questionnement suivant:

- Les instances de participation des usagers sont-elles consultées sur le règlement de fonctionnement et le projet d'établissement et/ou de service ?
- Plusieurs formes de participation sont-elles en place dans la structure ?
- Les acteurs essentiels à la participation (usagers et leur entourage, professionnels, direction) sont-ils régulièrement informés ?
- Les professionnels sont-ils sensibilisés et outillés pour la mise en œuvre de la participation des usagers ?
- Une élection a-t-elle eu lieu pour le choix démocratique du représentant des usagers ?
- L'établissement est-il appuyé par des associations d'entraide et d'autosupport ? Interviennent-elles en appui à la mise en œuvre de l'expression et la participation des usagers ?
- Les groupes d'expression se réunissent-ils régulièrement ?
- Le groupe participatif ou le CVS est-il composé de plus d'usagers que de professionnels ? L'animation est-elle assurée par les usagers ?
- L'ensemble des usagers est-il en capacité de soulever des questions à l'ordre du jour du groupe participatif ?
- L'ensemble des usagers et professionnels sont-ils informés a posteriori des décisions des groupes participatifs ?
- Une suite est-elle donnée aux remarques et propositions émanant des usagers ?
- Les intervenants extérieurs peuvent-ils participer à ces groupes participatifs ?